

5.Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cadre général des RBPP

Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)

Ce guide méthodologique décrit les étapes et les modalités d'élaboration des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) pour le secteur social et médico-social, établies par la Commission de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La HAS définit les RBPP comme des propositions méthodiques visant à améliorer la qualité des interventions dans les établissements sociaux et médico-sociaux, dont les MAS font partie. Elles sont élaborées selon une méthode rigoureuse impliquant :

- Recherche documentaire et analyse critique de la littérature
- Recueil de données auprès des professionnels et usagers
- Groupes de travail pluridisciplinaires (scientifiques, professionnels, personnes concernées)
- Relecture et validation par la Commission de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité (CSMS)

 [Guide méthodologique complet sur le site de la HAS \[has-sante.fr\]](https://www.has-sante.fr) (Version validée 1er novembre 2020)

Direction Médico-Sociale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Programme « Qualité de vie en Maison d'accueil spécialisée (MAS) et en Foyer d'accueil médicalisé (FAM) »

L'ANESM a inscrit à son programme de travail un ensemble de recommandations portant sur la qualité de vie en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM).

Volet 1 : Expression, communication, citoyenneté

 [ane-handicapes-qualite de vie en mas-fam volet 1 -juillet 2013.pdf](#)

Volet 2 : Vie quotidienne, loisirs, culture

 [anesm- qualite de vie en mas-fam volet 2 decembre 2013.pdf](#)

Volet 3 : Parcours de vie, accueil souple, lien avec les proches

 [anesm-qualite de vie en mas-fam volet 3 -pdf-interacti.pdf](#)

Direction Médico-Sociale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) spécifiques aux adultes avec Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA), publiées par la Haute Autorité de Santé (HAS) :

Après une partie dédiée à l'autonomie et la participation de la personne autiste, le guide s'articule autour de 3 grandes questions :

- Volet 1 : Comment construire le projet personnalisé avec la personne autiste ?
- Volet 2 : Comment mettre en pratique les évaluations dans le parcours de vie de la personne autiste ? (autour des aspects relationnels, professionnels, du cadre de vie, etc.)
- Volet 3 : Quels sont les besoins et ressources de l'environnement ?

 [autisme_adulte_guide_appropriation_fevrier_2018.pdf](#) (Date de publication : mars 2018)

Direction Médico-Sociale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Principes clés des RBPP pour adultes TSA

- Individualisation de l'accompagnement : chaque personne autiste est unique.
- Respect de l'autonomie : favoriser l'autodétermination et la participation active.
- Approche globale : santé, vie sociale, emploi, logement, loisirs.
- Communication adaptée : recours à la Communication Alternative et Augmentée (CAA) si nécessaire.
- Formation des professionnels : indispensable pour garantir la qualité de l'accompagnement.

 [RBPP dans l'autisme et les TND - La Maison de l'autisme et des TND](#)

(Site national d'informations pour toutes les personnes concernées par l'autisme et les TND)

Direction Médico-Sociale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement

A travers la reconnaissance des particularités des personnes autistes, les points d'appui proposés ici entendent répondre aux objectifs suivants :

- donner des repères aux professionnels pour favoriser le développement des potentialités des personnes concernées ;
- privilégier le respect et les attentes de celles-ci, en tenant compte, bien sûr, de leur entourage.

 [reco_autisme_anesm.pdf](#) (date de publication: janvier 2010)

Direction Médico-Sociale